

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2021, a voté les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Tarifs Garderie

Tranche	Quotient familial	MATIN	16H30 - 17H30 Goûter	par demi-heure sup,
1	De 0 à 500 €	0,70 €	1,20 €	0,20 €
2	De 501 à 700 €	0,80 €	1,30 €	0,30 €
3	De 701 à 850 €	0,90 €	1,40 €	0,40 €
4	De 851 à 1100 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €
5	De 1101 à 1300 €	1,10 €	1,60 €	0,60 €
6	De 1301 à 1500 €	1,20 €	1,70 €	0,70 €
7	Plus de 1500 €	1,30 €	1,80 €	0,80 €

En cas d'impossibilité de terminer le quotient familial, par absence de production des pièces justificatives par les familles (déclarations de revenus et de composition familiale), le tarif maximum (tranche n°7) sera appliqué.

Tarifs Cantine

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Le conseil municipal a :

- décidé d'instaurer cette tarification sociale pour la cantine (« Cantine à 1€ ») à compter du 1er septembre 2021 et ce pour une durée de 3 ans ;
- voté les tarifs suivants au 01/09/2021 :

Tranche	Quotient familial	REPAS ENFANT TADEN		REPAS ENFANT HORS TADEN		REPAS ADULTE	
1	De 0 à 500 €	1,00 €		1,00 €			
2	De 501 à 700 €	2,85 €		3,35 €			
3	De 701 à 850 €	2,90 €		3,40 €			
4	De 851 à 1100 €	2,95 €	2% de 2,90€ (tarifs 2020)	3,45 €	2% de 3,40 € (tarifs 2020)	4,75 €	2% de 4,70€ (tarifs 2020)
5	De 1101 à 1300 €	3,00 €		3,50 €			
6	De 1301 à 1500 €	3,05 €		3,55 €			
7	Plus de 1500 €	3,10 €		3,60 €			

En cas d'impossibilité de terminer le quotient familial, par absence de production des pièces justificatives par les familles (déclarations de revenus et de composition familiale), le tarif maximum (tranche n°7) sera appliqué.